

flashactu

22.07.2015

Signature d'accords Bases Provinces avec les représentants PNC et Pilotes

Un accord a été signé le 17 juillet dernier avec les trois organisations représentatives PNC permettant le maintien des bases de Toulouse, Marseille et Nice. Pour les pilotes, deux avenants à l'accord initial ont également été signés avec le SNPL Air France ALPA le 20 juillet. La Direction se félicite de pouvoir ainsi maintenir des pilotes et des PNC basés à Toulouse, Marseille et Nice.

Ces accords permettent d'atteindre les objectifs de l'entreprise, grâce à une flexibilité d'utilisation des appareils de HOP! ou d'Air France sur les lignes du réseau court-courrier.

Cette signature illustre la capacité de la Direction et des organisations représentatives à avancer ensemble dans un dialogue constructif, en préservant les équilibres économiques indispensables à la pérennité et au développement d'Air France.

